

partie par les laïques catholiques : œuvres conçues, chacune avec leur cachet particulier, en raison des besoins spéciaux de chaque peuple et de la variété des situations locales, mais convergeant toutes vers un but unique, le bien de l'Église, de la société et des individus.

Quel est le but de l'Action catholique ?

Réunir en faisceau toutes les forces vives des catholiques en vue de combattre, par toutes les armes permises par la justice et la loi, la civilisation (s'il est permis de parler ici de civilisation) anti-chrétienne et de réparer de toute manière les désordres si graves dont elle est la source ; — ramener Jésus-Christ dans la famille, à l'école, dans la société ; — rétablir le principe de l'autorité humaine, interprète légitime de celle de Dieu ; — prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et spécialement de la classe ouvrière et paysanne, non seulement en inculquant dans les esprits les principes de la religion, vraie et unique source de consolation dans les angoisses de la vie, mais en cherchant à sécher les larmes des humbles, à adoucir leurs souffrances, à améliorer leur situation économique grâce à des mesures sagement comprises ; — s'employer, en conséquence, à faire imprégner les lois civiles de l'esprit d'équité, à faire amender ou rapporter celles qui violent la Justice ; — défendre enfin et affirmer dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu et ceux non moins sacrés de l'Église et du Pape.

Toujours, au cours des siècles, sous des formes diverses, cette Action catholique a prêté sa collaboration à l'Église ; l'Église, de son côté, a toujours agréé favorablement ce concours et a comblé ses collaborateurs de maternelles bénédictions.

DOMAINE DE L'ACTION CATHOLIQUE

Elle n'exclut rien de ce qui ressort à la mission divine de l'Église

Un champ immense est ouvert à l'Action catholique ; par elle-même, elle n'exclut aucune œuvre qui, directement ou indirectement, appartient de quelque manière à la mission divine de l'Église. A chacun de nous le Seigneur donne mandat de veiller et de pourvoir au bien de ses frères ; *unicuique mandavit de proximo suo*(¹) ; il est facile, dès lors, de reconnaître la nécessité du concours de tous pour une si belle œuvre : il s'agit d'assurer non seulement notre sanctification personnelle par la fidélité aux devoirs que la foi nous impose, mais encore une diffusion et une expansion toujours plus larges du règne de Dieu dans les individus, dans les familles et dans la société ; cette fin nous

(¹) *Eccli.* xvii, 12.